



KONICA MINOLTA

## Communiqué de presse de Konica Minolta

Carrières sur Seine, 16 février 2010

### Le service postal s'invite au sein des entreprises grâce à Konica Minolta et Maileva

**Maileva**  
FILIALE DU GROUPE LA POSTE



**« La nouvelle application Envoi Courrier de la KOMIbox va grandement faciliter la gestion du courrier dans les petites et moyennes structures.**

**L'envoi du courrier est entièrement automatisé depuis le multifonction grâce à notre partenariat avec Maileva, filiale du Groupe La Poste. Conçue pour aider les entreprises de moins de 50 salariés dans leurs tâches quotidiennes, cette nouvelle application est inédite sur le marché. Ainsi, il ne sera plus nécessaire de se déplacer, ni de respecter les heures d'ouverture et de fermeture du bureau de poste »,** explique Xavier Riehl, Directeur des Marchés et Promotion des Ventes de Konica Minolta Business Solutions France.



*Konica Minolta propose une nouvelle application KOMIbox, unique sur le marché, pour envoyer du courrier directement depuis le multifonction. Développée en partenariat avec Maileva, filiale du Groupe La Poste, les petites et moyennes entreprises peuvent désormais automatiser la gestion de leur courrier sans avoir à se déplacer.*

#### **Un service postal intégré au sein des TPE/PME**

L'application Envoi Courrier de la KOMIbox permet d'envoyer très facilement du courrier depuis l'écran tactile du multifonction. Pour ce faire, l'utilisateur numérise le document et sélectionne le type d'affranchissement.

Le document est envoyé à Maileva, filiale du Groupe La Poste qui prend en charge l'impression du document, sa mise sous pli, son affranchissement et sa remise à la poste pour son expédition. Toutes ces étapes sont entièrement automatisées et sécurisées.

En parallèle, l'utilisateur reçoit un message lui confirmant la prise en charge de son courrier (récapitulatif de la demande et copie du courrier à envoyer). Il est ensuite informé que sa demande d'envoi de courrier a bien été traitée. En outre, un historique des courriers envoyés peut être consulté via la KOMIbox.

#### **Une réponse innovante aux besoins des PME**

La KOMIbox permet aux PME d'accéder en interne et à moindre coût aux services inhérents aux grandes entreprises en transformant le multifonction en un serveur d'applications.

La KOMIbox propose des services en mode SaaS. Son développement est basé sur une technologie OpenAPI qui permet d'interagir avec un multifonction et de lui envoyer des applications à distance. Ces applications sont faciles à installer, à administrer et à utiliser. Le principe du SaaS permet ici d'accéder à des caractéristiques évolutives, c'est-à-dire non définies préalablement en usine et allant jusqu'à répondre aux attentes d'un client spécifique.

### ***A propos de Konica Minolta :***

Konica Minolta offre une gamme de plates-formes de communication noir & blanc et couleur (de 5 à 250 pages par minute), des systèmes de production et des solutions de gestion documentaire. Leader sur le marché de l'impression couleur, Konica Minolta a réalisé en France un chiffre d'affaires de 270 millions d'euros sur l'exercice 2008/2009. Ses solutions et matériels d'impression destinés aux entreprises sont commercialisés sur l'ensemble du territoire français. Ses gammes de plates-formes de communication et de systèmes de production sont distribuées via un réseau composé de 30 entités régionales et de 120 concessionnaires, ainsi que de sa filiale Repro Conseil. La société emploie en France 1 200 personnes.

Dans le cadre de ses actions de mécénat, Konica Minolta et l'Office National des Forêts ont signé un accord de partenariat portant sur un projet d'accessibilité des plages pour les personnes à mobilité réduite.

**Sites Web :** [www.konicaminolta.fr](http://www.konicaminolta.fr)

### ***Contacts presse :***

#### ***Konica Minolta Business Solutions France***

Xavier Riehl, Directeur des Marchés et Promotion des Ventes  
[xavier.riehl@konicaminolta.fr](mailto:xavier.riehl@konicaminolta.fr)

Nathalie Ribes, responsable communication corporate  
[Nathalie.ribes@konicaminolta.fr](mailto:Nathalie.ribes@konicaminolta.fr)

Tél.: 01 30 86 60 00

#### ***Mediasoft Communications***

Carole Scheppler  
[carole.scheppler@mediasoft-rp.com](mailto:carole.scheppler@mediasoft-rp.com)  
Tél. : 01 55 34 30 00

### ***Plates-formes de communication Konica Minolta compatibles avec la KOMIbox :***

business hub 361, business hub 421, business hub 501, business hub 601, business hub 751, business hub C203, business hub C220, business hub C253, business hub C280, business hub C353, business hub C360, business hub C451, business hub C452, business hub C550, business hub C552, business hub C650 et business hub C652.

Les applications sont utilisées depuis l'écran tactile du multifonction et proposent des services, tels que : l'envoi de courrier ; l'aide au secrétariat avec prise de messages téléphoniques et de rendez-vous centralisée ; l'accès à une bibliothèque de documents centralisée pour un partage de l'information entre les collaborateurs de l'entreprise ; l'impression intégrée de documents d'entreprise comme les cartes de visite et les cartes de correspondance (en partenariat avec Avery); l'envoi de SMS (en partenariat avec Orange) ; l'impression d'itinéraires et de cartes (en partenariat avec ViaMichelin) et l'accès instantané à l'actualité (en partenariat avec Les Echos).

Konica Minolta entend suivre l'évolution des besoins des PME et étoffer son catalogue d'applications, téléchargeables à distance par le client via la KOMIbox.

### ***Disponibilité & Prix***

La nouvelle application Envoi Courrier de la KOMIbox sera disponible courant février. Comme les autres applications de la KOMIbox, elle est facturée à l'utilisation via un système de crédits appelé UPPLI (Utilisation d'aPPLIcation).

Commercialisée au prix public de 990 euros HT, la KOMIbox est livrée avec un ensemble d'applications, une clé USB contenant la sauvegarde de la configuration des applications.

De plus amples informations sont disponibles sur le site : [www.komibox.fr](http://www.komibox.fr)

\*\*\*

Les termes et les noms des produits cités peuvent être des marques commerciales ou déposées par leurs détenteurs respectifs, reconnues comme telles par la présente.